

Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Attribution du marché de signalisation directionnelle

N° 018.04.2025

Rapporteur :
Martine MARÉCHAL

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 27 mars 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 27

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLERON, Bertrand JAULIN, Caroline MASSON

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Catherine FEVRIER
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250407-018042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Constatant que la signalisation directionnelle de la commune est vieillissante et moins adaptée aux modes actifs, le renouvellement de celle-ci a été intégré au programme national Action Cœur de Ville et au programme régional Bourg Centre. L'enjeu constitue notamment à :

- améliorer la lisibilité des destinations dont celles relatives au tourisme,
- mettre en cohérence la signalisation,
- inciter à la marche et aux modes doux.

Le cabinet Ascode a conduit une étude sur la commune hors secteur de la zone d'activité de la Pomme et du site de Saint-Ferréol en 2023 dont la réflexion doit être menée avec l'intercommunalité, VNF et les autres communes en fonction du site.

Elle a permis d'établir un schéma directeur en prenant en compte la signalisation directionnelle routière, la signalisation d'information touristique (SIL), la signalisation piétonne, vélo et les lieux de stationnement. Une charte graphique a également été retenue.

Pour mener à bien son déploiement sur la commune, un accord-cadre mono attributaire à bon de commande de fournitures courantes et services a été lancé.

En application du code de la commande publique, un montant maximum de 400 000 € HT sur 4 ans a été prévu. Pour retenir un titulaire, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14 janvier 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 21 février 2025.

La procédure retenue a été celle d'un appel d'offre ouvert. Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique, organisationnelle, du prix des prestations et de la valeur de l'actualisation.

Après examen de la seule offre reçue, il est proposé de retenir l'entreprise Sud-Ouest Signalisation pour un montant estimatif de 1 67 749,45 € HT soit 201 299,34 € TTC sur la base de prix unitaires.

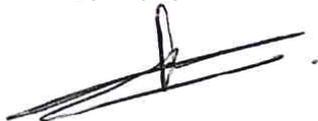
Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à admettre la candidature de l'attributaire et à signer les accords-cadres avec l'entreprise.

Ces dépenses sont inscrites au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 3 avril 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250407-018042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation